

Nombre de Membres du Bureau : 18

Nombre de Membres présents : 13

Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet de la délibération :

**Accueil d'une stagiaire pour engager les premiers travaux sur le thème du Tourisme inclusif**

Date de la Convocation :

**4 avril 2025**

Séance du 24 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq et le 24 avril à 17h30

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à PITHIVIERS sous la Présidence de Monsieur Patrick GUERINET

Etaient présents : Mesdames BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, LEVEQUE Marie-Claire, PAILLOUX Patricia, Messieurs BARJONET Thierry, BERTHELOT Michel, BOURGEOIS Martial, COULON Jean-Marc, GUERINET Patrick, PICAULT Antoine, POINCLOUX Daniel, ROUSSEAU Pierre

Excusés : Mme LEVY Véronique, Messieurs BRISSON Jean-Louis, BRUNEAU James, GAURAT Hervé, LAROCHE Pierre

Pouvoirs :

M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. GUERINET Patrick

M. LAROCHE Pierre donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS Delmira

## Préambule.

Dans le cadre du programme européen LEADER, les PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et du Gâtinais montargois se sont associés pour créer le GAL (Groupe d'Action Locale) Pithiverais & Gâtinais. Cette instance a pour objectif d'animer la programmation LEADER sur les 2 territoires de projets du Nord-Loiret. LEADER est un programme européen de financement de projets innovants en territoires ruraux.

Parmi les projets mis en œuvre, un projet appelé « Tourisme sans barrière », en coopération transnationale avec cinq GAL européens, trois espagnols et deux portugais.

L'action s'est déclinée entre 2019 et 2022 en plusieurs sous-actions (en France ici) ;

- une adaptation d'une pièce de théâtre sur l'inclusion : « Qui veut gagner de l'inclusion ? », par la Cie des Minuits ;
- un livret « vacances sans barrière », avec des illustrations de Bernadette DESPRES (auteure de la BD Tom Tom et Nana) ;
- des formations tourisme et handicap à destination des prestataires touristiques locaux ;
- des séjours d'étude au Portugal et en Espagne ;
- un colloque international « Tourisme accessible à tous », organisé en octobre 2022 dans la Grande Halle du Château de Chamerolles ». Colloque le matin, et ateliers et cas pratiques l'après-midi.

Quelques enseignements de ces échanges :

- L'implication locale est passée par la création d'une fondation en Espagne (centre APAMEX à Badajoz), et d'un Centre de Ressources pour l'inclusion digitale à l'Institut Polytechnique de Leiria.

Ainsi, les partenaires ont acquis la pratique, depuis plus de 20 ans pour certains, d'un tourisme inclusif, nommé « Routes sans barrière », qui consiste à aménager des sites existants (patrimoine ancien), mettre en place des dispositifs pour faciliter l'inclusion de personnes en situation de handicap, voire de créer des structures (musée) entièrement conçus pour accueillir ces personnes. Cette action a permis de créer de nouvelles capacités de développement territorial, non seulement par un meilleur accueil des touristes (et d'augmenter la capacité touristique des territoires), mais aussi, plus globalement, par l'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants (personnes âgées, ayant des handicaps temporaires, femmes enceintes ...).

- démultiplication des actions via l'acquisition de matériels dédiés au sein de ces structures (3D, imprimante braille, associée à une animation locale...).

- changement du vocabulaire utilisé : Au démarrage de l'action, les partenaires français utilisaient des mots tels que « handicap », « contraintes », « réglementation ».

Au final du projet, ce sont plutôt les mots de « inclusion », « sans barrière », « usage » qui sont utilisés, avec des parallèles faits sur des empêchements temporaires : canne, déambulateur, poussette, béquille...

L'usage peut être plus fédérateur que la norme. L'usage facilite, la norme empêche.

Pour les partenaires français du Pithiverais et du Montargois, le constat est que leur territoire souffre d'un retard sur cet enjeu sociétal de l'inclusion. À partir de l'expérience des partenaires espagnols et portugais, il s'agit donc de « rattraper ce retard » grâce au développement d'un tourisme inclusif. Celui-ci permettrait de renforcer l'attractivité des territoires, situés à proximité de l'Île-de-France, bassin de clientèle potentiellement fort, et d'augmenter leurs capacités touristiques. Plus globalement, il permettrait d'améliorer la qualité de vie et d'activités des territoires auprès de leurs habitants : les retombées de cette stratégie pourraient concerner, à termes, des domaines divers, tels que le sport, les loisirs, la culture, l'emploi (améliorer les conditions de travail de personnes handicapées et actives), les services publics.

Pour entamer les premiers travaux, l'Université d'Orléans et son laboratoire d'étude, le CEDETE, ont organisé, avec les PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et Gâtinais montargois, le recrutement d'une stagiaire en fin de cycle de Master 2.

Son stage se déroulera du 14 avril au 18 juillet, à la fois sur le Pithiverais et le Gâtinais, le projet étant partagé par les 2 PETR.

Ce stage pourrait ensuite se transformer en thèse, sur 3 ans.

Le sujet de la thèse pourrait être le suivant :

*« Quels leviers et quelles perspectives pour transformer durablement les territoires ruraux du Nord-Loiret par la mise en œuvre d'un tourisme accessible et inclusif ayant vocation d'outil de développement positivement différenciant d'un point de vue sociétal et économique ? »*

Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délibération n°15/2020 du Comité syndical en date du 21 septembre 2020, donnant délégation de pouvoirs au Bureau du PETR et à la Présidente,

Considérant le besoin d'un accompagnement externe au PETR pour engager des premiers travaux sur le tourisme inclusif,

Considérant la candidature de Madame Berintina AIHOU, étudiante en Master 2 en Géographie, Aménagement, Environnement et Développement parcours DDLS à l'Université d'Orléans,

Vu la réglementation en vigueur, notamment l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux conventions de stage, et les articles L124-1 et suivants du code de l'éducation,

Considérant que les conditions d'accueil des stagiaires sont conformes aux dispositions relatives à la lutte contre les discriminations s'appliquant à l'accès au stage, énumérés par l'article L. 1132-1 du code du travail,

Considérant que les stagiaires bénéficient également des protections et droits mentionnés aux articles L. 1121-1, L. 1152-1 et L. 1153-1 du code du travail dans les mêmes conditions que les salariés,

Considérant la convention de stage n°27560 entre l'Université d'Orléans, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et Madame Berintina AIHOU,

Entendu l'exposé de la Présidente du PETR,

## DECIDE

**Article 1** : de procéder au recrutement de Madame Berintina AIHOU en tant que stagiaire pour la réalisation d'un travail sur le « Tourisme inclusif et développement territorial », dans le cadre d'un stage de fin d'études supérieures (Master 2).

**Article 2** : de fixer les modalités et conditions de stage comme suit :

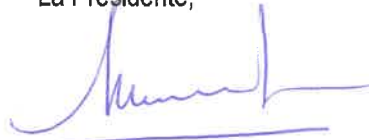
- durée du stage : du 14 avril au 18 juillet 2025
- gratification : 4,35 € nets/h, pour 35h/semaine
- remboursement des frais de mission occasionnés par ce travail, sur production des ordres de mission dûment signés par la Présidente du PETR

**Article 3** : d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2025.

**Article 4** : d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,



Monique BEVIERE



**Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 29 avril 2025 et de sa publication le 29 avril 2025 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).**